

Sénat, un Chancelier de Cour, les Secrétaires d'Etat, & les Conseillers ordinaires de Chancellerie. Dans ce Collège se dressent & s'expédient tous les Statuts, Ordonnances & Recès qui concernent tout le Royaume, ainsi que les Privilèges des Villes ou personnes particulières, nommément les pleins-pouvoirs, écrits, ordres ou instructions. C'est pareillement ici qu'appartiennent tous les Actes des Diètes & des assemblées, les Traités d'Alliances avec les Puissances Etrangères, ceux de Paix avec les ennemis, l'expédition des Ambassades, tous les points de délibération que le Roi propose en la manière ordinaire au Sénat, ou sur lesquels Sa Majesté prend les conseils de quelques-uns d'entre les Sénateurs, ainsi que les Protocoles ou Régistres tenus à ce sujet, & les expéditions qui se font sous le seing propre de Sa Maj. Ce Collège est aussi chargé du soin & de l'inspection des Postes dans tout le Royaume & dans les Provinces qui en dépendent, afin que ce Département soit dûment administré sous l'intendance du Directeur-Général établi pour cet objet. Les Secrétaires d'Etat devront en outre prendre garde & être attentifs que les expéditions se fassent selon la décision de Sa Maj. & la teneur des Protocoles, avec promptitude, exactement & en bon ordre, sans en retrancher ou y ajouter le moindre mot, dans quelque vûe que ce puisse être. Au cas que quelqu'un osât expédier quelque Acte contraire à la décision de Sa Maj. & qu'il tentât de la surprendre de cette manière ( ce qui peut facilement se faire, vû la multitude des expéditions ) il sera démis de son Office, après que l'affaire aura été examinée par un jugement légal, & puni selon l'exigence du cas. L'on n'obéira & l'on ne se conformera pour cette raison désormais à aucun ordre qui ne soit dûment contresigné, excepté les affaires de guerre. Au reste, le Collège doit se régler suivant l'Ordonnance de la Chancellerie & ses instructions, ainsi que selon les Lettres-Patentes & Ordonnances du Roi, qu'il a déjà reçues ou qu'il pourra recevoir à l'avenir.

XXII. Le Roi nomme dans l'Assemblée du Sénat, mais sans aller aux voix, le Président & les Conseillers de la Cour, le Chancelier de Justice, les Secrétaires